

**PLANNING DE RESERVATION N° 1
DU SERVICE JEUNESSE DE LA CC4V**



A RENDRE AU PLUS TARD LE 29/03/19

Nom et Prénom de l'enfant :

Age :

VACANCES SCOLAIRES D'AVRIL 2019

SERVICE JEUNESSE CC4V :

Je soussigné M./Mmeresponsable légal de
l'enfant atteste l'inscrire pour les périodes suivantes :

Lundi 8 avril	Mardi 9 avril	Mercredi 10avril	Judi 11 avril	Vendredi 12 avril
Réservation :	Réservation :	Réservation :	Réservation :	Réservation :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Lundi 15 avril	Mardi 16 avril	Mercredi 17 avril	Judi 18 avril	Vendredi 19 avril
Réservation :	Réservation :	Réservation :	Réservation :	Réservation :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Merci de bien vouloir cocher les cases selon vos besoins

**Rappel : Un accueil de 7h à 9h et/ou de 18h à 19h peut-être proposé dans l'ALSH de Dordives ou de Ferrières en cas de besoin (Prenez bien en compte avant tout, l'heure de départ et de retour prévu sur la programmation jeunesse)
Veuillez dans ce cas, compléter le planning de réservation N° 2**

Les permanences d'inscription sont précisées sur la programmation:



RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR :

A partir du moment où l'inscription est faite, aucune annulation ou absence non signalée **48 h à l'avance** ne sera remboursée. sauf cas d'urgence (maladie de l'enfant, du père ou de la mère ou événement familial grave et imprévu). Pour ces cas particuliers, un justificatif d'annulation devra être fourni. Dans tous les cas, **toute annulation devra impérativement être confirmée par écrit** et adressée au responsable de l'accueil de loisirs jeunes concerné.

Date :

Signature :

**PLANNING DE RESERVATION N° 2
DU SERVICE JEUNESSE DE LA CC4V**

A RENDRE AU PLUS TARD LE 29/03/2019

Nom et Prénom de l'enfant :

Age :

VACANCES SCOLAIRES D'AVRIL 2019

SERVICE JEUNESSE CC4V :

Je soussigné M./Mmeresponsable légal de l'enfant atteste l'inscrire pour les périodes suivantes :

Rappel : Un accueil de 7h à 9h et/ou de 18h à 19h possible dans l'ALSH de Dordives ou de Ferrières en cas de besoin (Prenez bien en compte avant tout, l'heure de départ et de retour prévu sur la programmation jeunesse avant de compléter ce tableau) :

Du 8 au 12 avril : Accueil matin et ou soir possible à l'ALSH de Ferrières

Lundi 8 avril			Mardi 9 avril			Mercredi 10 avril			Jeudi 11 avril			Vendredi 12 avril		
7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h

Du 18 au 22 avril : Accueil matin et ou soir possible à l'ALSH de Dordives

Lundi 15 avril			Mardi 16 avril			Mercredi 17 avril			Jeudi 18 avril			Vendredi 19 avril		
7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h

Les enfants seront pris en charge à 9h par un membre du service jeunesse, pour les animations prévues en journée, puis raccompagnés à l'ALSH à 18h

**Pour les accueils du matin (de 7h à 9h) et du soir (de 18h à 19h)
Merci de nous indiquer l'heure d'arrivée et l'heure de départ de votre enfant**

Les permanences d'inscription sont précisées sur la programmation:

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR :

A partir du moment où l'inscription est faite, aucune annulation ou absence non signalée **48 h à l'avance** ne sera remboursée. sauf cas d'urgence (maladie de l'enfant, du père ou de la mère ou événement familial grave et imprévu). Pour ces cas particuliers, un justificatif d'annulation devra être fourni. Dans tous les cas, **toute annulation devra impérativement être confirmée par écrit** et adressée au responsable de l'accueil de loisirs jeunes concerné.

Date :

Signature :